

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 16 Mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 09

L'an deux mil vingt-cinq et le seize mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN -- Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

DATE DE LA CONVOCATION : 12 Mai 2025

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir à Agnès NELIAS) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN)

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

D/2025-066

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du Département au titre du produit des amendes de police - exercice 2025

Madame la Maire rappelle que la commune a possibilité de solliciter, pour des opérations de sécurisation, une subvention au titre du produit des amendes de police 2025, dans le cadre des opérations pour la circulation routière, pour les thématiques suivantes :

- =) Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière,
- =) Réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d'itinéraires cyclables ou piétons.

La commune souhaite améliorer la sécurité des usagers et des véhicules :

=) Sécurisation des abords de l'école privée de la Madone :

La fourniture et l'installation d'un radar routier pédagogique,
Route de la Rivière 4 029.00 € HT

Total : 4 029.00 € HT, soit 4 834.80 € TTC

=) Sécurisation des abords de l'école publique du P'tit Pré :

La fourniture et l'installation d'un radar routier pédagogique,
Route de Saint Martin 4 029.00 € HT

La remise en état de la barrière anti intrusion devant l'école 367.00 € HT

Total : 4 396.00 € HT, soit 5 275.20 € TTC

Soit un total général de 8 425.00 € HT, soit 10 110.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2334-24,
CONSIDERANT que la sécurité des usagers sera renforcée par cette opération,

SOLLICITE le bénéfice de la répartition du produit des amendes de police 2025 pour les opérations de sécurisation présentées ci-dessus, dans le cadre des opérations subventionnées pour la sécurité routière,
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

- 6 JUN 2025

Publication ou notification du :

- 6 JUN 2025

Publication site internet le :

Affichage de la liste des délibérations le : 20/05/2025